CATALOGUE

Février 2020

GRAFFITY

SON - LUMIÈRE AUDIOVISUEL

TARIFS LOCATIONS PRESTATIONS

PRESTATAIRE TECHNIQUE & Créatif

Tournée Ahmed Sylla 2019

QUELQUES MOTS SUR GRAFFITY

Prestataire Technique installé dans l'ouest Lyonnais, depuis 10 ans, Graffity est spécialisé dans la location de son et lumière, vidéo, structure et scène en Rhône-Alpes Auvergne, en France ou à l'étranger.

Nous accompagnons nos clients sur leurs besoins en prestation son, lumière et audiovisuel. Nous concevons des systèmes sur mesure pour répondre aux installations temporaires ainsi qu'aux installations pérennes pour les Bars, Restaurant, Établissements Scolaires, publiques ou privés.

Fort d'une polyvalence en bureau d'études, création et production, nous menons à bien des projets de la conception à la réalisation sur des domaines aussi varié que la production de contenu pour du Mapping, des arts numériques, de la scénographie pour les artistes ou bien encore de l'implantation techniques pour des lieux d'accueils.

Créé par un passionné de la scène Graffity profite pleinement de la polyvalence de son dirigeant et d'une dynamique insufflée aux équipes toujours à l'écoute des attentes clients.

Les grands axes de Graffity : La Prestation Technique, La location de matériel scénique, l'installation et L'audiovisuel

Crédits Photo : Yanick Lartigue / Graffity

QUELQUES PROJETS / RÉFÉRENCES

Direction Technique / Accompagnement Technique

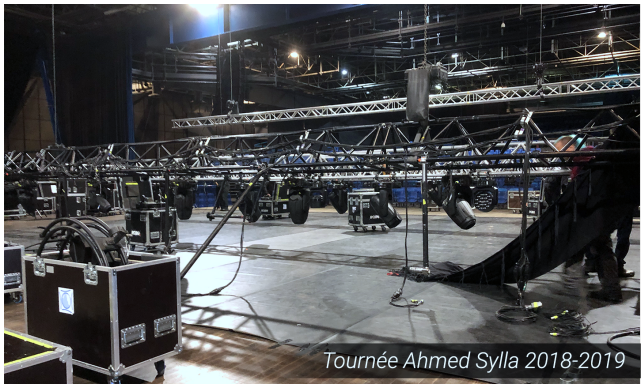

Vidéo / Mapping

Compétition de Drift Live FaceBook suivi par plus de 80 000 personnes.
Plateau multi caméra / serveur de Ralentis

Mapping Charnay sur façade en pierre dorée transformée à l'occasion en un support pour une aventure au Far West.

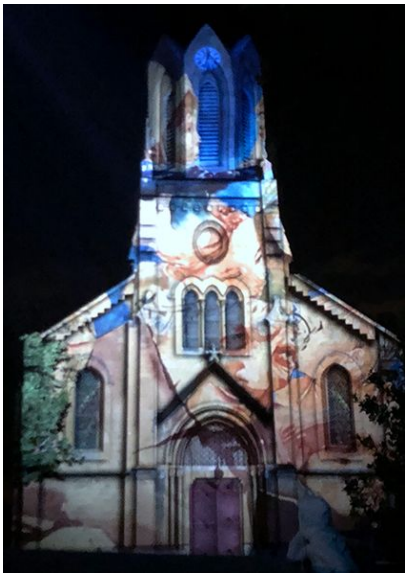

Une histoire de rencontre, de partage, écrite réalisé et produite dans son intégralité par nos équipes à l'occasion du 14 Juillet de Saint Germain Nuelles.
Une façon originale d'offrir une expérience inédite aux habitants et de découvrir l'histoire de leur commune à travers une oeuvre originale

Feux d'Artifice

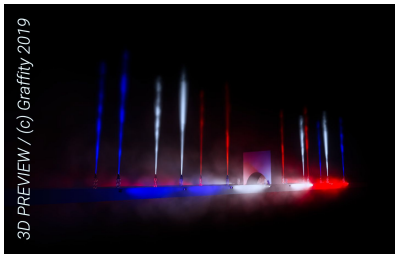

Pour le plus grand feux d'artifices du département de l'Ain, la ville de Trévoux a confié aux experts de France Feux une scénographie où l'artifice doit se mélanger à la lumière pour offrir une expérience différentes aux spectateurs.
Un timing à la seconde pour créer une intensitée émotionnelle.

OFFRE SPECIALE PARTICULIERS

Un tarif unique, une solution simple et efficace

Anniversaires | Mariages | Baptêmes

PACKS | FORFAIT TOUT COMPRIS

Jusqu'à 50 PEROSNNES — 100 € TTC

1 **Enceinte 1 100 W**
1 Pied d'enceinte
1 Câble pour votre téléphone ou votre ordinateur
2 Jeux de Lumière
1 Pied pour accrocher vos lumières
1 Jeu de câble électrique pour tout installer

Jusqu'à 100 PEROSNNES — 150 € TTC

2 Enceintes 1 100 W
2 Pieds d'enceinte
1 Câble pour votre téléphone ou votre ordinateur
3 Jeux de Lumière / 1 Machine à fumée
1 Pied pour accrocher vos lumières
1 Jeu de câble électrique pour tout installer

Jusqu'à 200 PEROSNNES — 200 € TTC

2 Enceintes 1 100 W
1 Caisson de Basse 18"
1 Câble pour votre téléphone ou votre ordinateur
4 Jeux de Lumière / 1 Machine à fumée
1 Pied pour accrocher vos lumières
1 Jeu de câble électrique pour tout installer

Prévoir un chèque de caution de 10 fois le montant de la location. Pour retirer le matériel, vous devez auparavant réglez le solde dû de votre location. Respectez le matériel, les dates et heures de retour que vous aurez convenu lors de votre prise en charge car les retards et détériorations seront facturés et le chèque de caution sera conservé

LE Studio
Un plateau TV entièrement équipé pour vos interviews, lancements de produits, vidéo corporate.
Prompteur
Incrustation fond vert
Réalisation Multicaméras
Streaming Facebook, Youtube, Serveur Privé
Montage / PostProduction
Une offre unique dans l'Ouest Lyonnais
www.graffity.fr

SOMMAIRE

SONORISATION 6
- DIFFUSION 6
- CONSOLES 8
- RÉGIE DJ 8
- MICROS HF 9
- MICROS FILAIRES 9
- PÉRIPHÉRIQUES 9
- ACCESSOIRES SON 10

LUMIÈRE 11
- PROJECTEURS 11
- ASSERVIS 11
- CHANGEURS DE COULEURS 12
- BLOCS DE PUISSANCE 12
- MACHINES À FUMÉE / BROUILLARD 12
- MACHINES À EFFETS 13
- PUPITRES / PÉRIPHÉRIQUES 13
- EFFETS LUMIÈRES 14
- CONSOMMABLE 14

STRUCTURE & SCÈNE 15
- STRUCTURE 15
- LEVAGE 16
- DÉCORATION / ACCESSOIRES 16

VIDEO 17
- VIDÉO PROJECTEURS / ECRANS 17
- CAMÉRAS 17
- RÉGIE VIDÉO 18
- PÉRIPHÉRIQUES 18
- ACCESSOIRES 19
- ECLAIRAGE 19

CABLÂGE / DISTRIBUTION 20
- DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE 20
- DATA / DMX 21
- MODULE / MICRO 21
- VIDEO 22

BOÎTE À OUTILS 23
- RESSOURCES HUMAINES 23
- DÉPLACEMENTS 23
- COEFFICIENTS DE LOCATION 23

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION/VENTE 24

SONORISATION

DIFFUSION

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
DXR10*	Yamaha	Enceinte Amplifiée 700 W - Yamaha - DXR10	25,00 €	30,00 €
DXR12	Yamaha	Enceinte Amplifiée 1100 W - Yamaha - DXR12	35,00 €	42,00 €
DXR15*	Yamaha	Enceinte Amplifiée 1200 W - Yamaha - DXR15	40,00 €	48,00 €
DVAM2M	DbTechnologies	Tête Active - Line Array - 137 dB	40,00 €	48,00 €
DVAMS12	DbTechnologies	Sub Basse Actif- Line Array - 12 pouces - 700 W	45,00 €	54,00 €
DVA18H	DbTechnologies	Sub Basse Actif- Line Array - 18 pouces - 1200W	60,00 €	60,00 €
DVA2.2.0	DbTechnologies	Kit 2 DVAM2M / 2 DVAMS12 / VBump / Barre	170,00 €	204,00 €
DVA4.2.2	DbTechnologies	Kit 4 DVAM2M / 2 DVAMS12 / 2 DVA18H / Bump	370,00 €	444,00 €
DVA4.4.2	DbTechnologies	Kit 4 DVAM2M / 4 DVAMS12 / 2 DVA18H / Bump	460,00 €	552,00 €
DVA6.4.4	DbTechnologies	Kit 6 DVAM2M / 4 DVAMS12 / 4 DVA18H / Bump	690,00 €	828,00 €
8XT*	L'Acoustics	Enceinte 8 XT L'ACOUSTICS	25,00 €	30,00 €
12XT*	L'Acoustics	Enceinte 12 XT L'ACOUSTICS	35,00 €	42,00 €
ARCSII*	L'Acoustics	Enceinte ARCS II L'ACOUSTICS	60,00 €	72,00 €
KARA*	L'Acoustics	Enceinte KARA L'ACOUSTICS	60,00 €	72,00 €
SB18*	L'Acoustics	Sub Bass L'ACOUSTICS	50,00 €	60,00 €
LA4X*	L'Acoustics	Amplificateur LA 4X 4x1000 W L'ACOUSTICS	100,00 €	120,00 €
LA8X*	L'Acoustics	Amplificateur LA 8X 4x1800 W L'ACOUSTICS	110,00 €	132,00 €
KARAKIT	L'Acoustics	Configuration 12 Kara / 8 SB18 / 2 LA4 / 2 LA8 / M-BUMP / Câblage	1 630,00 €	1 956,00 €

CONSOLES

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
	AR12USB	Presonus	Console StudioLive AR12 14.3.2	40,00 €	48,00 €
	PRESO16.4.2	Presonus	Console Son - Presonus - 16.4.2	90,00 €	108,00€
N	X32C	Behringer	Console numérique 32 canaux 16.8 (inclus : Point d'accès WIFI / Micro Talkback / LiteLIght)	120,00 €	144,00 €
N	X32F	Behringer	Console numérique 16 bus - 32 canaux (inclus : Point d'accès WIFI / Micro Talkback / LiteLIght)	150,00 €	180,00 €
N	S16	Behringer	StageBox 16 IN 8 OUT / AES50 pour X32 / M32	40,00 €	48,00 €
N	S32	Behringer	StageBox 32 IN 16 OUT / AES50 pour X32 / M32	70,00 €	84,00 €
N	QL5	Yamaha	Console numérique 32 IN / 16 OUT / DANTE (inclus : Point d'accès WIFI / Micro Talkback / LiteLIght)	250,00 €	300,00 €
	RIO1608*	Yamaha	StageBox 16 IN 8 OUT / DANTE	100,00 €	120,00 €
	RIO3224D2*	Yamaha	StageBox 32 IN 24 OUT / DANTE	120,00 €	144,00 €

RÉGIE DJ

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
KCDJ2000*	PIONEER	Régie 2 CDJ2000 NEXUS 2 + table DJM 900 NEXUS 2 Pioneer	250,00 €	300,00 €

MICROS HF

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
HF100G3	Sennheiser	Micro HF Main EW100 G3	60,00 €	72,00 €
HF100G3.P	Sennheiser	Micro HF Pocket EW100 G3	60,00 €	72,00 €
AXIENT	Shure	Emetteur/Recepteur Axient Digital	sur demande	
BLX4	Shure	Micro Main HF BLX 4	40,00 €	48,00 €
DPA4088	DPA	DPA 4088 Seul	45,00 €	54,00 €

MICROS FILAIRES

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
SM58	Shure	Micro Main SM 58	10,00 €	12,00 €
SM57	Shure	Micro Instrument SM 57	10,00 €	12,00€
E906	Sennheiser	Micro Guitare E906	15,00 €	18,00 €
MD421	Sennheiser	Micro MD421 Sennheiser	20,00 €	24,00 €
MEG14-40B	Sennheiser	Micro col de cygne - Capsule KE10 - Sennheiser	20,00 €	24,00 €
PG81	Shure	Micro Statique	15,00 €	18,00 €
PG52	Shure	Micro Grosse Caisse	15,00 €	18,00 €
PG56	Shure	Micro Dynamique pour TOM	15,00 €	18,00 €

Autres références disponible sur demande (Neumann, AKG…)

PÉRIPHÉRIQUES

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
DB12	DBX	Boite de Direct DI	10,00 €	12,00 €
DI800	Behringer	Boite de Direct DI Rack 8 IN / 8 OUT	25,00 €	30,00€
DIF400	FastLine	Boite de Direct DI Rack 4 IN / 4 OUT	20,00 €	24,00 €
DBX2231	DBX	Egaliseur 2x31 Bandes DBX 1231	25,00 €	30,00 €
ULTRACURV	Behringer	Egaliseur Numérique 2x31 Bandes	25,00 €	30,00 €

ACCESSOIRES SON

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
PMPT	Générique	Petit pied micro	8,00 €	9,60 €
PMPE	Générique	Grand pied micro	8,00 €	9,60 €
PMD	Générique	Pied micro embase ronde	8,00 €	9,60 €
PMGI	Générique	Pied Girafe - 3m20/2m avec roulettes - Samson	15,00 €	18,00 €
PMPV	Générique	Perche Micro Pour Captation Vidéo	8,00 €	9,60 €
AMB200	ASD	Pied Enceinte droit AMB 200 (avec embase 25kg)	25,00 €	30,00 €
AMB200C	ASD	Pied Enceinte avec XLR et Twist (avec embase 25kg)	30,00 €	36,00 €
PUPITRE	Générique	Pupitre Plexiglass Semi Transparent	100,00 €	120,00 €

LUMIÈRE

PROJECTEURS

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
PAR64*	Générique	PAR 64 Long	10,00€	12.00 €
PARETC	Générique	Multipar 575 W	15,00 €	18,00€
ACL*	Générique	Barre ACL 2 x 4 250	50,00 €	60,00 €
PC1000	DTC	PC 1000 W DTS Scène	8,00 €	9.60 €
310HPC*	Robert Juliat	PC 1000 W 310HPC Robert Juliat	10,00 €	12,00 €
329HPC*	Robert Juliat	PC 2000 W 329HPC Robert Juliat	10,00 €	12,00 €
613SX*	Robert Juliat	Découpe 1000 W 613SX Robert Juliat	15,00 €	18,00€
614SX*	Robert Juliat	Découpe 1000 W 614SX Robert Juliat	15,00 €	18,00€
713SX*	Robert Juliat	Découpe 2000 W 713SX2 Robert Juliat	25,00 €	30,00 €
714SX*	Robert Juliat	Découpe 2000 W 714SX2 Robert Juliat	25,00 €	30,00 €
BLIND1300*	Générique	Blinder 1300 W DTS	10,00 €	12,00 €
SUNST	Showtec	Sunstrip 10 x 75 W DMX	15,00 €	18,00 €

Autres produits lumière disponible dans la section audiovisuel

ASSERVIS

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
N	SC4K	Starway	Lyre wash LEDs 19 x 15W RVBW	40,00 €	50,00 €
	AURA*	Martin	Lyre wash LED 19 x 15 RGBW	100,00 €	120,00€
	MODE B	Starway	Lyre Beam 2R Mode B	40,00 €	50,00 €
	BEAM2R*	Starway	Lyre Servo Beam 2R	40,00 €	50,00 €
	POINTE*	Robe	Lyre Beam / Spot Robin Pointe	100,00 €	120,00€

CHANGEURS DE COULEURS

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
	IRLED	Contest	PAR 64 LED 18 x 12 RGBWAUV	25,00 €	30,00 €
	PAR64LED	Showtec	PAR 64 Long LED 18 x 3W	15,00 €	18,00 €
	PAR56LED	Contest	PAR 56 LED 18 x 3 W	10,00 €	12,00 €
	COB100	Générique	PAR COB 90 W	15,00 €	18,00 €

BLOCS DE PUISSANCE

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
N	DIGI.IV	Robert Juliat	Dimmer 6 voies Robert Juliat DIGI IV	40,00 €	50,00 €
N	DIGI.2.IV	Robert Juliat	Rack 2 x 6 voies DIGI IV / Splitter DMX / 63 A	80,00 €	96,00€
	DOXO41	Oxo	Bloc de puissance 4 x 5A DMX	15,00 €	18,00 €
	DUP1	Botex	Dimmer Mono Voie 1 x 10A - Botex	10,00 €	12,00 €
	DISP10	Générique	Dispatching 10 canaux	10,00 €	12,00 €

MACHINES À FUMÉE / BROUILLARD

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
N	VIPERNT	Look	Machine à fumée Look Viper NT	50,00 €	60,00 €
	FXSMOK800	Contest	Machine à Fumée 800 W	25,00 €	30,00 €
	FXSMOK1200	Antari	Machine à Fumée 1 200 W	30,00 €	36,00 €
	FXSMOK1500	Antari	Machine à Fumée 1 500 W	35,00 €	42,00 €
	FXHAZ1500	Smoke Factory	Machine à Brouillard Tour Hazer 2 - Smoke Factory	75,00 €	90,00 €
	ATME2	MDG*	Machine à brume MDG Atmosphere, CO2, livrée avec 1l d'huile & 2kg de CO2	150,00 €	180,00 €

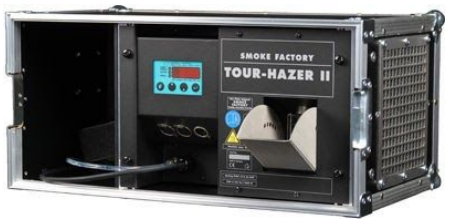

MACHINES À EFFETS

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
N	SPARK	DJPower	Machine à étincelles froides descendantes sans consommable	100,00 €	120,00 €
	SPARKCONSO	DJPower	Poudre étincelle 20 minutes	50,00 €	60,00 €
	FXBUL	Générique	Machine à bulle avec liquide	30,00 €	36,00 €
	FXWIND	Générique	Ventilateur Manuel	20,00 €	24,00 €

PUPITRES / PÉRIPHÉRIQUES

	Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
N	AVO	Avolite	Pupitre Avolite Titan Mobile	100,00 €	120,00 €
N	AVO.F	Avolite	Pupitre Avolite Titan Mobile + PC 16Go RAM / 256 SSD / GTX 1080 / Capture Sweden / Ecran Tactile	200,00 €	240,00 €
N	LS1	Work	Pupitre Light Shark LS1	70,00 €	84,00 €
N	LS1.IPAD	Work	Pupitre Light Shark LS1 + 1 iPAD Control	150,00 €	180,00 €
	VISTA.S1	Jands	Pupitre Vista S1 / Dongle 1024	70,00 €	84,00 €
	VISTA.SI.MAC	Jands	Pupitre Vista S1 / Dongle 1024 + Mac Mini + Ecran Tactile	170,00 €	204,00 €
	SUNLITE	Sunlite	Boitier PC Sunlite	35,00 €	42,00 €
	TRAD24	Starway	Console Lumière Traditionnelle - 24 Canaux - Starway - Commander	30,00 €	36,00 €
	SDMX1-8	Showtec	Splitter DMX - 3/5 - 8 channel DMX booster	40,00 €	48,00 €
	SDMX1-4	Générique	Splitter DMX - 3/5- 4 channel DMX booster	30,00 €	36,00 €

EFFETS LUMIÈRES

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
INTIM600	CHAUVET	Lyre Chauvet Intimidator 600	20,83 €	25,00 €
AFX8BEAM	AFX	AFX Light 8 Beam 8 x 8W RGBW	16,66 €	20,00 €
TWINLASER	NICOLS	Laser Twin Nicols Vert/Bleu 540 mW	16,66 €	20,00 €
DJLIGHT	Générique	Jeux de lumiere DJ	12,50 €	15,00 €

CONSOMMABLE

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
GAFFNOIR	ADVANCE	Gaffer Noir 50mm x 50m	10,75€	12,90€
GAFFNOIR.M	ADVANCE	Gaffer Noir Mat Haute Qualité 50mm x 50m	12,50€	15,00€
GAFFECO	ADVANCE	Gaffer Noir éco 50mm x 50m	8,00€	9,60€
GAFFBLANC	ADVANCE	Gaffer Blanc 50mm x 50m	10,75€	12,90€
GAFFALU	ADVANCE	Gaffer Alu 50mm x 50m	12,50€	15,00€
GAFF.T.N	ADVANCE	Scotch Tapis de Danse NOIR	6,00€	7,20€
GAFF.F.X.25	ADVANCE	Gaffer Fluo 25mm x 25 m GAFF.F.B.25 : Bleu / GAFF.F.V.25 : Vert / GAFF.F.R.25 : Rose / GAFF.F.J.25 : Jaune / GAFF.F.O.25 : Orange	11,50€	13,80€
LR06.AA	Générique	Pile 1,5 V LR6 / AA - Pack de 4	2,90€	3,50€
LR03.AAA	Générique	Pile 1,5 V LR6 / AAA - Pack de 4	2,50€	3,00€
9V	Générique	Pile 9V - Pack de 2	5,50€	6,60€

STRUCTURE & SCÈNE

STRUCTURE

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
FX50100	ASD	Barre Alu 1m	5,00 €	6,00 €
GT.B.200	GlobalTruss	Barre Alu 2m	10,00 €	12,00 €
GT.B.300	GlobalTruss	Barre Alu 3m	15,00 €	18,00 €
GT.ANG	GlobalTruss	Angle 2 Direction pour GT.B.XXX		
SZ29025	ASD	Structure Alu 290 - 0.25 m - Carré - ASD	10,00 €	12,00 €
SZ29050	ASD	Structure Alu 290 - 0.50 m - Carré - ASD	10,00 €	12,00 €
SZ29100	ASD	Structure Alu 290 - 1 m - Carré - ASD	10,00 €	12,00 €
SZ29200	ASD	Structure Alu 290 - 2 m - Carré - ASD	10,00 €	12,00 €
FC34200B	GlobalTruss	Structure Noire Carré FC34 - 2m - Global Truss	12,00 €	14,40 €
S290100	ASD	Structure Alu 290 - 1 m - Triangulaire - ASD	10,00 €	12,00 €
S290100	ASD	Structure Alu 290 - 1 m - Triangulaire - ASD	10,00 €	12,00 €
ASZ22	ASD	Angle Alu 290 - 2 directions 90° - Carré - ASD	15,00 €	18,00 €
ASZ31	ASD	Angle Alu 290 - 3 directions - Carré - ASD	15,00 €	18,00 €
ASZ33	ASD	Angle Alu 290 - 3 départs T - Carré - ASD	15,00 €	18,00 €
ASZ41	ASD	Angle Alu 290 - 4 directions 90° - Carré - ASD	15,00 €	18,00 €
SZC300	ASD	¼ Cercle Structure 290 (diamètre complet 3M)	40,00 €	48,00 €
PASD	ASD	Embase légère / Patine Tête	15,00 €	18,00 €
PBOIS	ASD	Patine de Sol Bois pour PAR	10,00 €	12,00 €
EML50	ASD	Embase Légère 25kg Noire	20,00 €	24,00 €
EML259	ASD	Embase Lourde - 60 kg - 80 cm. - ASD	60,00 €	72,00 €
MILLS	GlobalTruss	Collier Mills 500 kg	8,00 €	9,60 €

LEVAGE

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
ALT500	ASD	Pied de Levage - ALT 550 - 225kg	70,00 €	84,00 €
ALT500.T	ASD	Barre T pour ALT 550	5,00 €	6,00 €
PID300	Générique	Pied Lumière 30kg avec T	10,00 €	12,00 €
PALAN.M	Générique	Palan Manuel 1T / 12m Chaîne	65,00 €	78,00 €
ACCIPN.500	Générique	Crapaud accroche IPN 500kg	15,00 €	18,00 €
PALAN.250	Générique	Palan électrique à chaîne 250 Kg 15 m	65,00 €	78,00 €
PALAN.C.4	Générique	Commande pour 4 palans électrique	40,00 €	48,00 €
TRANS.P	Générique	Transpalette	10,00 €	12,00 €

DÉCORATION / ACCESSOIRES

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
PEN6.3	Générique	Pendrillon Noir - M1 - 6x3 m (H/l) 300g/m²	40,00 €	48,00 €
PENL6.3*	Générique	Rideau LED 6x3 DMX	60,00 €	72,00 €
PROT	Générique	Pro Tente 4 Côtés 3m x 3m	100,00 €	120,00 €
POTELET*	Générique	Poteau à sangle 2 mètres	5,00 €	6,00 €
MD	Générique	Mange debout rond aluminium	20,00 €	24,00 €
HMD.B	Générique	Housse mange debout - blanc	20,00 €	24,00 €
HMD.N	Générique	Housse mange debout - noir	20,00 €	24,00 €
HMD.RB	Générique	Housse mange debout - rouge bordeaux	20,00 €	24,00 €

VIDEO

VIDÉO PROJECTEURS / ECRANS

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
VP4800	EPSON	Vidéoprojecteur FULL HD 4800 Lm EPSON	200,00 €	240,00 €
VP3300	ACER	Vidéo Projecteur ACER SVGA - Résolution 800 x 600 - 3300 lm	150,00 €	180,00 €
VP14K*	Christie	Vidéoprojecteur FULL HD 14000 Lm sans objectif avec cadre 14K - M Christie	2 500,00€	3 000,00 €
OPT0.67*	Christie	Optique 0,67 : 1 HD 14K Christie	180,00 €	216,00 €
OPT1.4*	Christie	Optique 1,4 - 1,8 : 1 HD 14K Christie	180,00 €	216,00 €
OPT2.6*	Christie	Optique 2,6 - 4,1 : 1 HD 14K Christie	180,00 €	216,00 €
EC305	Kimex	Ecran sur Cadre 4/3 3,05 m x 2,29 m Face/ Rétro	60,00 €	72,00 €
EC235	Kimex	Ecran sur Cadre 4/3 2,35 m x 1,85 m Face/ Rétro	60,00 €	72,00 €
MON32	Générique	Moniteur TV 32 pouces - Retour Bain de Pied	70,00 €	84,00 €

CAMÉRAS

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
GYHM-790	JVC	Caméra JVC 790, enregistrement sur carte SD	200,00 €	240,00 €
GYHD-200	JVC	Caméra JVC HD-200	150,00 €	180,00 €
CAMPTZ	Newtek	Caméra PTZ NDI / SDI HD	250,00 €	300,00 €
GOPROH4	GoPro	Caméra GoPro - Hero4	100,00 €	120,00 €
CAMIP	Générique	Caméra Immersible IP 68 - 1 m - 30 min	150,00 €	180,00 €

RÉGIE VIDÉO

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
FLY.A.1**	Générique	Régie Fly ATEM ME 1 / Panel / Record / Intercom 10 entrée SDI	950,00 €	1 140,00 €
FLY.A.2**	Générique	Régie Vidéo PowerPoint SDI / HDMI / DAC 70	240,00 €	288,00 €
VMIX.PTZ**	Générique	Régie Vidéo Vmix / 4 SDI / NDI /Console Son / Streaming	800,00 €	960,00 €

PÉRIPHÉRIQUES

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
SDI2AN	Blackmagic	Convertisseur SDI vers Analogique	20,00 €	24,00 €
AN2SDI	Blackmagic	Convertisseur Analogique vers SDI	20,00 €	24,00 €
SDI2HDMI	Blackmagic	Convertisseur SDI vers HDMI	20,00 €	24,00 €
SDI2HDMI.M	Blackmagic	Mini Convertisseur SDI vers HDMI / Alim USB	10,00 €	12,00 €
SDI2HDMI4K	Blackmagic	Convertisseur SDI vers HDMI 4K	20,00 €	24,00 €
HDMI2SDI	Blackmagic	Convertisseur HDMI vers SDI	20,00 €	24,00 €
HDMI2SDI4K	Blackmagic	Convertisseur HDMI vers SDI 4K	20,00 €	24,00 €
SDIHDMI	Blackmagic	Convertisseur HDMI / SDI Double Direction	20,00 €	24,00 €
DAC70	DataVidéo	Cross Converter VGA/HDMI/SDI vers HDMI/SDI	30,00 €	36,00 €
BM-UDCHD	Blackmagic	Blackmagic - Mini converter - UpdownCross HD	30,00 €	36,00 €

ACCESSOIRES

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
LANC1	Manfrotto	Commande déportée - Lan C NVR901EPLA - Manfrotto	20,00 €	24,00 €
DEPORT.1	Générique	Déport de commande Zoom / Mise au Pointe pour caméra JVC	30,00 €	36,00 €
503HDV	Manfrotto	Pied Caméra - 503HDV - Rotule MVH502A Manfrotto	40,00 €	48,00 €
INC10.5	Générique	Fond Vert - Incrustation - 10x5 m (H/l)	80,00 €	96,00 €
LASTO	Générique	Stand LastoLight - 300x300	40,00 €	48,00 €
VPACC	Chief	Accroche pour vidéoprojecteur sur tube 50m	10,00 €	12,00 €
VPACC2	Générique	Pied réglable pour vidéoprojecteur	15,00 €	18,00 €

ECLAIRAGE

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
MANDA	Générique	Kit 3 Mandarines - 800W	20,00 €	24,00 €
FLUO	Eurolite	Fluo Studio pour fond Vert	30,00 €	36,00 €
ROTOL	Générique	Lumière - Rotolight avec filtres	15,00 €	18,00 €

Disponibilité constante Spun / CTB / CT / Diffusion

CABLÂGE / DISTRIBUTION

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
PC16.2	Générique	Prolongateur secteur 3G2.5 PC 16 A 2m	2,00 €	2,40 €
PC16.3	Générique	Prolongateur secteur 3G2.5 PC 16 A 3m	2,00 €	2,40 €
PC16.5	Générique	Prolongateur secteur 3G2.5 PC 16 A 5m	2,00 €	2,40 €
PC16.10	Générique	Prolongateur secteur 3G2.5 PC 16 A 10m	2,00 €	2,40 €
PC16.25	Générique	Prolongateur secteur 3G2.5 PC 16 A 25m	3,00 €	3,60 €
MULTI6.25*	Harting	Multipaire électrique - 6 circuits - 25m	15,00 €	18,00 €
BARQ	Générique	Multiprise 16 A bloc 4 prises	1,00 €	1,20 €
DOUBLETTE	Générique	Doublette électrique	1,00 €	1,20 €
ARM32	Showtec	Distribution 32A Tétra 3 x 2 PC 16A + 1 x 32A	40,00 €	48,00 €
ARM63*	Botex	Distribution 63A Tétra - 4 x P17 32A	70,00 €	84,00 €
P32A.10	Générique	Prolongateur secteur 5G6 PC 32 A 10m	15,00 €	18,00 €
P32A.25	Générique	Prolongateur secteur 5G6 PC 32 A 25m	20,00 €	24,00 €
P32A.D1.3	Générique	Boitier - P17 32A Tetra + cable 1,5m - 3x32A Tetra 5P 400V	10,00 €	12,00 €
P32.E	Générique	Eclaté 32 A vers P17 32 A Femelle	5,00 €	6,00 €
P32.C	Générique	Prise de force 32 A vers P17 32 A Femelle	5,00 €	6,00 €

DATA / DMX

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
DMX.2	Générique	Câble DMX XLR 3 broches 2m	2,00 €	2,40 €
DMX.3	Générique	Câble DMX XLR 3 broches 3m	2,00 €	2,40 €
DMX.5	Générique	Câble DMX XLR 3 broches 5m	2,00 €	2,40 €
DMX.10	Générique	Câble DMX XLR 3 broches 10m	3,00 €	3,60 €
DMX.20	Générique	Câble DMX XLR 3 broches 20m	3,00 €	3,60 €
DMX.40.T	Générique	Câble DMX XLR 3 broches 40m sur touret	10,00 €	12,00 €
DMX.5.3.M	Générique	Changeur DMX 5 points Mâle vers 3 point femelle	3,00 €	3,60 €
DMX.3.5.M	Générique	Changeur DMX 3 points Mâle vers 5 point femelle	3,00 €	3,60 €
RJ45DMX.5.F	Générique	Connecteur de câble RJ45 vers 4x DMX XLR 5 broches femelles	10,00 €	12,00 €
RJ45DMX.5.F	Générique	Connecteur de câble RJ45 vers 4x DMX XLR 5 broches femelles	10,00 €	12,00 €

MODULE / MICRO

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
XLR.2	Générique	Câble Module pour micro XLR 3 broches 2m	2,00 €	2,40 €
XLR.3	Générique	Câble Module pour micro XLR 3 broches 3m	2,00 €	2,40 €
XLR.5	Générique	Câble Module pour micro XLR 3 broches 5m	2,00 €	2,40 €
XLR.10	Générique	Câble Module pour micro XLR 3 broches 10m	2,00 €	2,40 €
XLR.20	Générique	Câble Module pour micro XLR 3 broches 20m	3,00 €	3,60 €
XLR.50.T	Générique	Câble Module XLR 3 broches 50m sur touret	15,00 €	18,00 €
XLR.50.2T	Générique	Câble Module XLR 3 broches 50m double paire sur touret	20,00 €	24,00 €
XLR.100	Générique	Câble Module XLR 3 broches 100m sur touret	20,00 €	24,00 €

VIDEO

Rèf.	Marque	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
HDMI.M.3	Générique	HDMI 3m	2,00 €	2,40 €
HDMI.M.10	Générique	HDMI 10m	2,00 €	2,40 €
SDI.1	Générique	Cable SDI 1 m	2,00 €	2,40 €
SDI.5	Générique	Cable SDI 5 m	2,00 €	2,40 €
SDI.10	Générique	Cable SDI 10 m	3,00 €	3,60 €
SDI.20	Générique	Cable SDI 20 m	4,00 €	4,80 €
SDI.50	Générique	Cable SDI 50 m sur touret	15,00 €	18,00 €

BOÎTE À OUTILS

RESSOURCES HUMAINES

Forfait à la journée pour 8 heures de travail.

Rèf.	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
REG.GE	Régisseur Général / Directeur Technique / Gestion de Projet	750,00 €	900,00 €
REG.SON.1	Régisseur Son	550,00 €	660,00 €
REG.LIGHT.1	Régisseur Lumière	550,00 €	660,00 €
REG.VIDEO.1	Régisseur Vidéo	550,00 €	660,00 €
REAL	Réalisateur	550,00 €	660,00 €
CADRE	Cadreur	450,00 €	540,00 €
MONT	Monteur / Post Production / FX	450,00 €	540,00 €
TECH	Technicien Qualifié Montage Son / Lumière / Vidéo	400,00 €	480,00 €
ROAD	Monteur Son / Lumière / Vidéo	320,00 €	384,00 €
SAV	Technicien à l'heure	70,00 €	84,00 €

DÉPLACEMENTS

Rèf.	Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
LIV.8	Forfait 30km 8m3	65,00 €	78,00 €
LIV.17	Forfait 30km 17m3	90,00 €	108,00 €
LIV.50	Forfait 30 km 50 m3	500,00 €	600,00 €
KMSUP	Tarif au km Hors rayon 30km, au départ de Lozanne / hors péage	0,75 €	0,90 €

COEFFICIENTS DE LOCATION

Nb Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Coefficient	1	1,6	2,2	2,9	3,4	3,7	4,1	4,4	4,7	5	5,25	5,5	5,75	6	6,3

CALCULS ÉLECTRIQUES

Calcul puissance intensité tension :

$P(w) = U(v) \, x \, I \, (A) \, x \, cos \, \varphi$ Pour les Charges Inductive ($cos\varphi = 1$ pour les charges résistives)

$P(w) = U(v) \, x \, I \, (A) \, x \, cos \, \varphi \, x \, \sqrt{3}$ pour le calcul en triphasé

Calcul de puissance pour les groupes électrogènes :

Pour des moteurs ($cos\varphi = 0.8$) : 1KVA = 0,8 kW

Ex : 100KVA = 80kW = 80 000 W en triphasé = 121A / phase

Pour de l'éclairage ($cos\varphi = 1$) : 1KVA = 1kW

Ex : 300 KVA = 300 kW = 300 000 W en triphasé = 450A / phase

DISTANCE DE PROJECTION ANGLE D'OUVERTURE

Angle (en degrée) / Distance en m

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
10	0,17	0,35	0,52	0,7	0,87	1,05	1,22	1,4	1,57	1,75	1,92	2,1	2,27	2,45	2,62
12	0,21	0,42	0,63	0,84	1,05	1,26	1,47	1,68	1,89	2,1	2,31	2,52	2,73	2,94	3,15
14	0,25	0,49	0,74	0,98	1,23	1,47	1,72	1,96	2,21	2,46	2,7	2,95	3,19	3,44	3,68
16	0,28	0,56	0,84	1,12	1,41	1,69	1,97	2,25	2,53	2,81	3,09	3,37	3,65	3,94	4,22
18	0,32	0,63	0,95	1,27	1,58	1,9	2,22	2,53	2,85	3,17	3,48	3,8	4,12	4,43	4,75
20	0,35	0,71	1,06	1,41	1,76	2,12	2,47	2,82	3,17	3,53	3,88	4,23	4,58	4,94	5,29
22	0,39	0,78	1,17	1,56	1,94	2,33	2,72	3,11	3,5	3,89	4,28	4,67	5,05	5,44	5,83
24	0,43	0,85	1,28	1,7	2,13	2,55	2,98	3,4	3,83	4,25	4,68	5,1	5,53	5,95	6,38
26	0,46	0,92	1,39	1,85	2,31	2,77	3,23	3,69	4,16	4,62	5,08	5,54	6	6,46	6,93
28	0,5	1	1,5	1,99	2,49	2,99	3,49	3,99	4,49	4,99	5,49	5,98	6,48	6,98	7,48
30	0,54	1,07	1,61	2,14	2,68	3,22	3,75	4,29	4,82	5,36	5,89	6,43	6,97	7,5	8,04
32	0,57	1,15	1,72	2,29	2,87	3,44	4,01	4,59	5,16	5,73	6,31	6,88	7,46	8,03	8,6
34	0,61	1,22	1,83	2,45	3,06	3,67	4,28	4,89	5,5	6,11	6,73	7,34	7,95	8,56	9,17
36	0,65	1,3	1,95	2,6	3,25	3,9	4,55	5,2	5,85	6,5	7,15	7,8	8,45	9,1	9,75
38	0,69	1,38	2,07	2,75	3,44	4,13	4,82	5,51	6,2	6,89	7,58	8,26	8,95	9,64	10,33
40	0,73	1,46	2,18	2,91	3,64	4,37	5,1	5,82	6,55	7,28	8,01	8,74	9,46	10,19	10,92
42	0,77	1,54	2,3	3,07	3,84	4,61	5,37	6,14	6,91	7,68	8,45	9,21	9,98	10,75	11,52
44	0,81	1,62	2,42	3,23	4,04	4,85	5,66	6,46	7,27	8,08	8,89	9,7	10,5	11,31	12,12
46	0,85	1,7	2,55	3,4	4,24	5,09	5,94	6,79	7,64	8,49	9,34	10,19	11,04	11,89	12,73
48	0,89	1,78	2,67	3,56	4,45	5,34	6,23	7,12	8,01	8,9	9,8	10,69	11,58	12,47	13,36
50	0,93	1,87	2,8	3,73	4,66	5,6	6,53	7,46	8,39	9,33	10,26	11,19	12,12	13,06	13,99
52	0,98	1,95	2,93	3,9	4,88	5,85	6,83	7,8	8,78	9,75	10,73	11,71	12,68	13,66	14,63
54	1,02	2,04	3,06	4,08	5,1	6,11	7,13	8,15	9,17	10,19	11,21	12,23	13,25	14,27	15,29
56	1,06	2,13	3,19	4,25	5,32	6,38	7,44	8,51	9,57	10,63	11,7	12,76	13,82	14,89	15,95
58	1,11	2,22	3,33	4,43	5,54	6,65	7,76	8,87	9,98	11,09	12,19	13,3	14,41	15,52	16,63
60	1,15	2,31	3,46	4,62	5,77	6,93	8,08	9,24	10,39	11,55	12,7	13,86	15,01	16,17	17,32

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.
Aussi, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente et ce, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le vendeur, lesquels n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente.
En conséquence, toute condition contraire opposée par l'acheteur sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la SARL GRAFFITY, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Et, le fait que la SARL GRAFFITY ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement aux dites conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les commandes ne sont définitives qu'après versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total TTC de la commande.
La SARL GRAFFITY n'est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. Le bénéfice d'une commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de la SARL GRAFFITY.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits.
Si la SARL GRAFFITY n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés restent acquis par la SARL GRAFFITY à titre de dédommagement forfaitaire.

ARTICLE 4 : LIVRAISON – OBJET DE LA LIVRAISON

La SARL GRAFFITY se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toute modification qu'il juge utile à ses produits.
De même, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande, la SARL GRAFFITY se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

ARTICLE 5 : LIVRAISON

5-1 : Modalités :
La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de la SARL GRAFFITY.
5-2 : Délais :
Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.
La SARL GRAFFITY est autorisée à procéder à des livraisons globales ou partielles.
Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement de la SARL GRAFFITY.
Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni annulation des commandes en cours.
Toutefois, si un mois après une mise en demeure restée infructueuse, le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause d'un cas de force majeure, la vente pourra, alors, être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; l'acquéreur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.
Sont considérés comme cas de force majeur déchargeant la SARL GRAFFITY de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour la SARL GRAFFITY d'être livré.
La SARL GRAFFITY tiendra l'acheteur informé, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.
En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

5-3 : Risques :
Les produits sont livrables franco de port ou contre remboursement au lieu convenu.
Dans tous les cas, ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avaries ou de manquements, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

ARTICLE 6 : RÉCEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulée par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.
Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation des vices invoqués et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

ARTICLE 7 : RETOURS

7-1 : Modalités :
Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord entre la SARL GRAFFITY et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir.
Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.
Aucun retour ne sera accepté à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de livraison.

7-2 : Conséquences :

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par la SARL GRAFFITY, dans les conditions énoncées ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des produits, au choix du vendeur et ce, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

ARTICLE 8 : GARANTIE

8-1 : Etendue :
La garantie accordée par la SARL GRAFFITY est celle délivré par le constructeur du produit. La durée de la garantie varie selon le produit et l'origine de la fabrication. La SARL GRAFFITY garantit le matériel fabriqué par ses soins pendant une durée d'un an à compter de la date de livraison.
Les interventions effectuées au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.
La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.
Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à la SARL GRAFFITY sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services.
Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après vente de la SARL GRAFFITY dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.
Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur.

8-2 : Exclusions :
La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus, les défauts et détériorations :
- provoqués par l'usure,
- résultant d'une utilisation du matériel non conforme à sa destination,
- dus à une modification du produit non prévue ni spécifiée par la SARL GRAFFITY.

ARTICLE 9 : PRIX

Les produits sont fournis au prix en vigueur au jour de la livraison, la SARL GRAFFITY se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis, en fonction de variations économiques pouvant survenir en cours de commande, telles que hausse des matières premières, des produits importés, hausses afférentes aux marchandises livrées, hausses des droits de douanes et autres redevances, ainsi que des tarifs de transport, tant du pays d'origine que de ceux pratiqués sur le territoire français.
Les prix s'entendent nets, départ, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur.
Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.
Sauf accord écrit de la SARL GRAFFITY, les frais de port sont toujours à la charge de l'acheteur.

ARTICLE 10 : PAIEMENT

10-1 : Modalités :
Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :
- versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total de la facture au jour de la commande
- paiement du solde au plus tard le jour de l'enlèvement CEC, sous réserve d'accord de son service financier, pourra consentir des ouvertures de compte pour ses clients.
En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

10-2 : Retard ou défaut :
En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.
Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.
Ces pénalités sont exigibles à compter de la date d'envoi de la mise en demeure adressée par courrier recommandée avec accusé de réception.
A défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra solliciter, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.
En outre, la résolution frappera non seulement la commande en cause, mais également, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraisons et que leur paiement soit échu ou non.
En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.
De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si la SARL GRAFFITY n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.
Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15%.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.
Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ARTICLE 11 : TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les produits, même en cas de vente convenue franco, a lieu dès l'expédition des marchandises depuis les entrepôts de la SARL GRAFFITY.
Il en résulte notamment que les marchandises sont transportées aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient, en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables.

ARTICLE 12 : RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées par la SARL GRAFFITY sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires.
La remise de traites ou de titres créant une obligation de payer, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause.
Les risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison.
L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance de la marchandise et ce, jusqu'au complet paiement du prix.
Tant que le prix n'est pas intégralement payé, l'acheteur est tenu d'individualiser les marchandises soumises à réserve de propriété, et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs.
A défaut d'individualisation, la SARL GRAFFITY peut en exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. En cas de mesure d'exécution ou de toute intervention d'un tiers sur les marchandises soumises à réserve de propriété, l'acheteur doit impérativement en informer la SARL GRAFFITY sans délai, afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Enfin, l'acquéreur s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

ARTICLE 13 : SERVICE APRÈS-VENTE

Tout devis non suivi de réparation est facturé 35 €.
Les réparations effectuées au titre du service après vente sont payables comptant, à réception du matériel.
Les réparations réalisées par la SARL GRAFFITY, au titre du service après vente, sont garanties 1 mois à compter de la date de la facture.
Cette garantie s'applique exclusivement à la réparation, et ne jouera pas si les désordres constatés résultent d'une mauvaise installation, d'une négligence ou d'une modification imputable à l'acheteur.
Le client déclare renoncer aux pièces et éléments remplacés sauf indication contraire préalable à la réparation.

ARTICLE 14 : COMPETENCE – CONTESTATION

Sera seul compétent, en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de LYON, sauf si la SARL GRAFFITY préfère saisir toute autre juridiction compétente.
Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister dans les documents des acheteurs puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION - OPPOSABILITÉ
Les présentes conditions générales de location sont systématiquement adressées ou remises à chaque locataire pour lui permettre de passer commande.
Nos conditions générales sont réputées connues et acceptées dans leur totalité par le locataire.
Aussi, le fait de passer commande implique l'adhésion entière, sans réserve du locataire aux présentes conditions générales de location et ce, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par la SARL GRAFFITY, lesquels n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de la SARL GRAFFITY, prévaloir contre les présentes conditions générales de location.
En conséquence, toute condition contraire opposée par le locataire sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la SARL GRAFFITY, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Et, le fait que la SARL GRAFFITY ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de location ne peut être interpétré comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement aux dites conditions générales de location.
Le matériel loué, quelle que soit la durée, demeure la propriété de la SARL GRAFFITY, il ne peut être ni gagé, ni saisi...

ARTICLE 2 - LOCATION (charges et conditions)

La location de matériel est consentie par la SARL GRAFFITY aux charges et conditions suivantes :

2-1 Tout bon de location ne sera définitif qu'après notre acceptation d'un ordre écrit par le client comportant son identité, et éventuellement celle de l'entité rattachée, sa signature, l'adresse de facturation, la nature de la prestation, sa liste précise du matériel, sa valeur HT en € (euros), ses dates d'application et ses modes de règlement.
2-2 La délivrance est effectuée par la remise directe du matériel au locataire dans les locaux de la SARL GRAFFITY.
2-3 Lors de la délivrance du matériel le locataire est tenu de déclarer l'adresse à laquelle le matériel loué sera installé et utilisé. Le matériel ne pourra être transporté en un autre lieu sans autorisation écrite de la SARL GRAFFITY.
2-4 Le matériel loué porte une plaque que le preneur s'interdit de masquer ou de démonter, indiquant qu'il est la propriété insaisis- sable de la SARL GRAFFITY.
2-5 Le locataire est tenu de maintenir le matériel loué en bon état et de l'utiliser comme le sien propre.
2-6 Le matériel loué est réputé pris et réceptionné par le locataire en bon état lors de la livraison.
2-7 Le locataire a pour obligation de faire un usage du matériel loué par la SARL GRAFFITY conforme à sa destination, aux recommandations faites par la SARL GRAFFITY et aux normes du constructeur.

ARTICLE 3 - RETOUR

Le retour du matériel s'effectue dans notre agence ou par les moyens de la SARL GRAFFITY suivant le bon de location établi en amont. Tout retour réalisé plus d'une journée après celle prévue entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ ASSURANCES

Le matériel loué est réputé pris et réceptionné en bon état. Le contrôle doit être réalisé par le locataire lors de la mise à disposition et toute réserve doit être impérativement mentionnée sur le bon de livraison pour être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être réalisée postérieurement.
Le locataire répond de tous les dommages causés par le fait du matériel loué et ce, de sa livraison jusqu'à sa restitution dans les locaux de la SARL GRAFFITY.
Le locataire est le seul responsable de toutes dégradations et pertes du matériel loué survenues pendant la location. Les réparations imputables à une dégradation volontaire ou non, ou à une mauvaise utilisation feront l'objet d'une facturation. En cas de perte, vol ou dommages, il sera facturé la valeur de remplacement dudit matériel, le prix de la location restant intégralement dû d'autre part.
Nous pouvons renseigner et donner tout conseil d'utilisation pendant les heures d'ouverture de nos locaux.

ARTICLE 5 - ASSURANCES
Le locataire devient responsable du matériel dès sa sortie de nos locaux ou livraison jusqu'à sa restitution ou reprise.
Il appartient au locataire de souscrire un contrat d'assurance couvrant l'ensemble des risques locatifs, tant pour son compte personnel que pour les tiers approchant le matériel loué.

ARTICLE 6 - NON-UTILISATION ET ANNULATION

Aucune réduction de prix ne pourra être accordée en cas de non-utilisation du matériel pendant la durée de la location. Toute annulation d'une réservation moins de 24 heures avant la mise à disposition prévue entraîne une facturation de 50% du montant indiqué sur le bon de location.

ARTICLE 7 - SOIN DU MATÉRIEL

Le locataire s'engage à prendre soin du matériel loué, de son entretien, à tenir le matériel propre, à l'utiliser dans les limites déterminées de sa capacité, à réserver son utilisation et sa manipulation à un personnel qualifié et compétent.
Le locataire s'engage à avertir la SARL GRAFFITY immédiatement en cas d'accident touchant le matériel en indiquant tous les faits significatifs.
En cas de dommage survenu sur le matériel ou élément du matériel, causé par une surcharge ou une mauvaise utilisation, le locataire accepte de payer sans délai les factures du bailleur à leur réception et tous les frais occasionnées par la réparation du matériel.

Le locataire ne peut, sans autorisation préalable écrite de la SARL GRAFFITY installer d'accessoires, de pièces annexes ou tous autres dispositifs sur le matériel, ou procéder à tous remplacements ou réparations. Le locataire accepte, à l'expiration de la location, pour quelque cause que se soit, de retourner chaque pièce de matériel au bailleur en bon état de marche, compte tenu de l'usure normale découlant de son temps d'utilisation.

ARTICLE 8 - ENTRETIEN ET REMPLACEMENT

Le matériel sera entretenu et maintenu en bon état de marche exclusivement par la SARL GRAFFITY. En cas de dysfonctionnement du matériel loué, la SARL GRAFFITY s'engage à intervenir dans un délai de 48 heures à compter du signalement du dysfonctionnement par le locataire. Le locataire s'engage à mettre le matériel à la disposition de la SARL GRAFFITY ou de ses préposés à des heures raisonnables pendant les heures de travail du bailleur, en un endroit adéquat dans les locaux du locataire, afin que le bailleur puisse procéder à l'entretien de chaque pièce du matériel et effectuant les réparations qui peuvent raisonnablement être faite sans déplacer le matériel des locaux du locataire.
Si la SARL GRAFFITY juge impossible de réparer immédiatement, dans les locaux du locataire, une pièce endommagée du matériel, la SARL GRAFFITY devra lui substituer temporairement une pièce semblable et ce, jusqu'à ce que le matériel loué soit remis en état de marche.
Le matériel de remplacement devra avoir, dans la mesure du possible, la même capacité et les mêmes caractéristiques générales que le matériel loué initialement.
Le matériel de remplacement devra être mis à la disposition du locataire si la durée des réparations dépasse 48 heures.
Dans ce cas, les frais de transport et de déplacement son à la charge de la SARL GRAFFITY, sauf si le dysfonctionnement affectant le matériel loué a pour origine une utilisation du matériel non conforme à sa destination par le locataire.

ARTICLE 9 - DURÉE

La durée de location commencera le jour de la délivrance du matériel, et sous réserve d'une cessation anticipée, se poursuivra pour une période maximale d'une année, sans reconduction tacite.
S'agissant de locations journalières, les journées de location débutent à l'heure de la délivrance du matériel au locataire et s'achèvent 24 heures plus tard. Toute journée entamée est intégralement due par le locataire.

ARTICLE 10 - LOYER / RÈGLEMENT

Pour un location de minimum 1 mois, le locataire s'engage à verser d'avance à la SARL GRAFFITY, le premier jour de chaque mois, le loyer mensuel correspondant au matériel loué.
Toute location d'une durée inférieure à un mois sera facturée lors de la délivrance du matériel par la SARL GRAFFITY.
Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à un fois et demi le taux d'intérêt légal. S'agissant des locations d'une durée inférieure à un mois, le locataire est tenu de verser un acompte correspondant à 50% du montant total de la facture au jour de la commande.

Le paiement du solde s'effectue, au plus tard le jour de la restitution du matériel.
Les pénalités dues en cas de retards de paiement sont exigibles à compter de la date d'envoi de la mise en demeure adressée par courrier recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 - DÉPÔT DE GARANTIE

En garantie du paiement des factures, du respect de toutes les conditions gé- nérales de location et de la restitution du matériel à l'expiration de la durée initialement prévue, en bon état d'usage et d'entretien, le locataire verse à la SARL GRAFFITY une somme, à titre de dépôt de garantie, correspondant à la valeur du matériel neuf donné en location.
Le dépôt de garantie sera restitué au locataire au retour du matériel après contrôle, déduction faite des éventuelles réparation à la charge du locataire.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

A défaut de paiement d'un seul terme de loyer à son échéance ou d'inexé- cution d'une obligation des présentes conditions générales de location et notamment, s'il apparaît que le locataire fait un usage du matériel loué contraire à sa destination huit jours après sommation faite par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, le contrat de location sera résilié de plein droit.
En outre, les sommes versées au titre de loyers d'avance resteront acquises à la SARL GRAFFITY sans préjudice de tous dommages et intérêts s'il y a lieu.

ARTICLE 13 - JURIDICTION

Sera seul compétent, en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution du contrat de location, le Tribunal de Commerce de Lyon, sauf si la SARL GRAFFITY préfère saisir toute autre juridiction compétente.
Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister dans les documents des locataires puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

ARTICLE 13 - PIÈCES A FOURNIR AVANT TOUTE LOCATION

Association et particuliers : bon de location, règlement et chèque de caution, carte d'identité.
Sociétés : bon de location, chèque de caution.

Mapping Saint Germain Nuelles 2019

www.graffity.fr

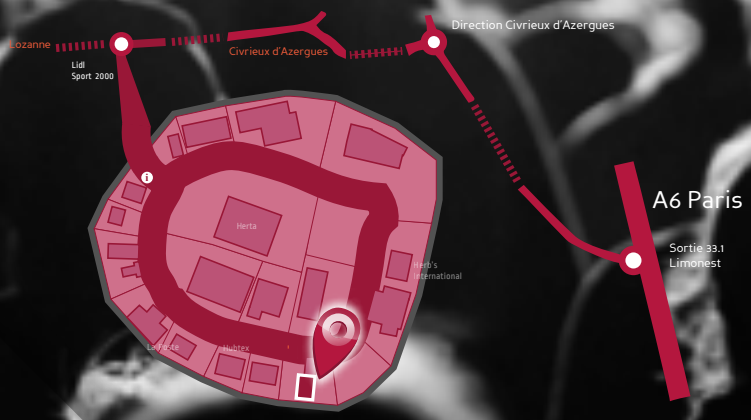

GRAFFITY
587 Rue Louis Arnal - Zac des prés secs
69380 LOZANNE
Tél : 09 54 59 31 09

www.graffity.fr

Contact : francois@graffity.fr

Vous avez des Idées ?
Nous avons des Solutions